

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2008**

**Délibération  
n° 2008.11.221**

**Aide à l'Immobilier :  
Société Les  
Miroiteries de  
l'Angoumois :  
annulation de la  
délibération n° 163 du  
23 juin 2006**

**LE SIX NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 octobre 2008**

**Secrétaire de séance** : Véronique DAVY

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Bernard CONTAMINE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU à Fabienne GODICHAUD

**Excusé(s)** :

Nicolas BALEYNAUD, Catherine DESCHAMPS , Nadine GUILLET

**Excusé(s) représenté(s)** :

**DELIBERATION  
N° 2008.11.221**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / AIDE À  
L'IMMOBILIER**

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**AIDE A L'IMMOBILIER : SOCIETE LES MIROITERIES DE L'ANGOUMOIS : ANNULLATION DE LA  
DELIBERATION N° 163 DU 23 JUIN 2006**

Par délibération n° 163 du 23 juin 2006, le conseil communautaire a octroyé à l'entreprise Les MIROITERIES DE L'ANGOUMOIS une subvention d'un montant de 69 300 € dans le cadre de la réalisation de programme d'investissements immobilier (647 K€) et humain (9 emplois).

En raison de contraintes économiques et du refus des partenaires bancaires de financer les investissements immobiliers, le transfert de l'entreprise sur la zone d'activités de Soyaux, tel que prévu initialement a été annulé.

En accord avec les dirigeants de l'entreprise Les MIROITERIES DE L'ANGOUMOIS, il a été convenu d'annuler la subvention accordée en 2006 au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 16 octobre 2008.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'annulation de la délibération n° 163 du 23 juin 2006 susvisée octroyant une subvention d'aide à l'immobilier d'un montant de 69 300 € à la société Les MIROITERIES DE L'ANGOUMOIS.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**18 novembre 2008**

**Affiché le :**

**19 novembre 2008**